



BOURSES 2014-2015 – Demande de règlement (Annexe 2)

Vous nous avez fait parvenir, précédemment, au Codep 17, une demande de bourse pour votre formation. Ces bourses vous sont attribuées dans le cadre des subventions accordées au Codep 17 par le biais du CNDS. Afin de justifier ces versements, le Codep 17 a l'obligation de produire les justificatifs de dépenses. En conséquence, nous vous demandons expressément de produire les documents suivants à l'appui de votre demande :

- Cette demande de règlement signée par le Président de votre club, (et par le Président de la commission technique du Codep 17 pour les MF1, MEF1 et MF2) :
- Copie du diplôme obtenu ou attestation de stage initial.
- Copie de la facture des frais techniques engagés (Base d'Hendaye) ou attestation du président de la Commission Apnée.
- Enveloppe timbrée à l'adresse du boursier.

Ces documents doivent être transmis au Secrétariat du CODEP par votre Président de Club.

Je soussigné, Licence Fédérale N°

Adhérent au club : N° club : 02 17

Sollicite le règlement d'une bourse sollicitée antérieurement :

Type de formation :	TECHNIQUE :	N4 - GP	MF 1	MF 2
	APNEE :	IE 2	MEF 1	

Date et signature du demandeur :

Visa du Président du club et cachet du club :

Visa du Président de la Commission Technique ou Apnée
du CODEP 17 : (MF1, MEF, MF 2)

Je soussigné,

Je soussigné,

Président du club

Président de la Commission

certifie l'exactitude des documents donnés par le demandeur.

Donne mon accord pour le 2^{ème}, 3^{ème} versement (barrer la mention inutile)

Date, signature et cachet du club :

Date, signature